



DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 23 :

UNION SPORTIVE BOUSCATAISE
(USB) _ CLUBS SPORTIFS ADHERENTS
A L'USB _ CONVENTIONS
PLURIANNUELLES DE PARTENARIAT _
AUTORISATION DE SIGNATURE

Séance ordinaire du 6 Juillet 2021

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 juillet 2021

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Michel MENJUCQ (à Françoise COSSECQ), Nathalie SOARES (à Philippe FARGEON), Sandrine JOVENE (à Alain MARC), Daniel BALLA (à Alain GERARD), Benjamin DUGERS (à Bruno QUERE), Violette LABARCHEDE (à Armelle BARTHELEMY)

Absent :

Secrétaire : Bérengère DUPIN

DOSSIER N° 23 : UNION SPORTIVE BOUSCATAISE (USB) _ CLUBS SPORTIFS ADHERENTS A L'USB _ CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PARTENARIAT _ AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Valérie BARLOIS-LEROUX

Depuis juillet 2012, l'Union Sportive Bouscataise (USB) est une association regroupant l'ensemble des clubs sportifs devenus indépendants de la commune du Bouscat. Elle constitue ainsi le principal vecteur de la pratique sportive sur la commune en veillant à l'accès de tous et notamment des jeunes à l'ensemble des clubs adhérents. Elle peut, à ce titre, initier des animations spécifiques, permettant de mieux faire connaître les installations et équipements sportifs et les activités sportives dispensées sur le territoire du BOUSCAT. Conformément à ses statuts, l'USB fédère et défend les intérêts des associations sportives adhérentes, elle veille au respect de l'éthique sportive. Concernant les relations entre la ville du Bouscat et les clubs sportifs, elle donne son avis sur l'affectation des locaux et équipements, sur les aides octroyées et participe à la mise en place d'opérations d'intérêt général, telles que l'information des clubs, la formation des bénévoles, la mutualisation de moyens...

A cette même date, les 20 sections représentées au sein de l'union se sont constituées en association « loi de 1901 » conformément à leurs statuts, chacune ayant pour mission de promouvoir les activités sportives compétitives et de loisir de son sport respectif.

Des conventions de partenariat ont été signées entre la ville, l'Union et les clubs sportifs depuis 2013. Ces conventions mettaient en évidence les objectifs communs ville-associations, les actions auxquelles s'engagent les associations pour promouvoir le sport au Bouscat, les obligations respectives des signataires ainsi que les moyens (subvention, équipements...) mis à disposition par la ville.

Lesdites conventions arrivant à échéance, il y a lieu de les renouveler. En accord avec l'union, il est proposé de les renouveler pour quatre années : de juillet 2021 à juillet 2025.

Ainsi,

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

VU les statuts de l'USB et des 20 associations de clubs sportifs,

VU les conventions avec l'USB et les 20 clubs sportifs signées pour la période,

VU les projets de conventions pour la période de juillet 2021 à juillet 2025 ci annexés,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,**

Article 1 : Approuve les termes des conventions ci-annexées,

Article 2 : Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ces conventions et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 6 Juillet 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET

43